

Élection fédérale 2021

Priorités des conseils scolaires francophones en contexte minoritaire

Sommaire

Les demandes électorales de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) portent sur des dossiers prioritaires pour l'éducation en français, langue première, en contexte minoritaire.

La FNCSF estime que le prochain gouvernement devra bonifier son appui financier envers l'éducation en langue française, s'engager à moderniser la Loi sur les langues officielles, faciliter l'offre de services complète en français de la petite enfance au postsecondaire et agir pour pallier la pénurie de personnel scolaire francophone.

Bien que l'éducation soit un domaine de compétence exclusif aux provinces et territoires, le gouvernement fédéral a un devoir constitutionnel envers l'éducation des minorités de langue officielle.

Priorités électorales

[Priorité no 1 : Bonifier l'appui financier du fédéral en éducation à travers le Programme des langues officielles dans l'enseignement \(PLOE\).](#)

En donnant des racines et des ailes aux jeunes francophones, les écoles de langue française jouent un rôle déterminant pour la vitalité du français au Canada. Cependant, les conseils scolaires ont peine à obtenir un financement adéquat qui répond à leurs besoins particuliers et nombre de conseils scolaires font face à un sous-financement chronique permanent.

L'école de langue française est un modèle unique qui non seulement éduque en français l'élève, mais aussi l'aide à construire son identité francophone. Elle offre de multiples espaces d'apprentissage de qualité, organise des activités permettant de vivre des expériences culturelles, sociales, artistiques et sportives en français et valorise la diversité culturelle en facilitant l'intégration et l'inclusion.

Actions :

1. Majorer les investissements dans le cadre du Protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde (PLOE).

- Les dépenses essentielles de l'enseignement sont à la charge des provinces et territoires, mais le gouvernement fédéral est tenu de rembourser les coûts supplémentaires entraînés par le maintien et le développement de programmes d'enseignement dans la langue de la minorité.

- Un investissement additionnel de +35 % (représentant 455 millions de dollars) sur quatre ans pour l'éducation en français, langue première. Ce financement représenterait un modeste rattrapage pour les dix dernières années qui n'ont vu aucune majoration significative des sommes (moins de 1 %), et ce, malgré la croissance du réseau et la hausse du coût de la vie.

2. Assurer une meilleure reddition de compte des fonds fédéraux versés aux provinces et territoires pour appuyer l'éducation en langue française. Les fonds accordés dans le cadre du Protocole (PLOE) doivent servir pour des services et des programmes en culture et francophonie.

3. Mettre l'éducation au cœur du prochain Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 du ministère du Patrimoine canadien (d'autant plus que le secteur éducatif a été durement touché par la pandémie.)

- Les ressources pour l'apprentissage des jeunes enfants, l'École communautaire citoyenne, et les stratégies de recrutement et de maintien des enseignants sont des enveloppes prioritaires à renouveler.

Priorité no 2 : Moderniser la Loi sur les langues officielles

Puisque les communautés francophones en milieu minoritaire font constamment face aux risques d'assimilation, les écoles de langue française doivent pouvoir compter sur des mécanismes actualisés dans le cadre de la modernisation de la Loi pour assurer une livraison plus efficace des services éducatifs.

La FNCSF demande un engagement à adopter la nouvelle loi proposée sur les langues officielles, en y ajoutant l'aliénation des biens immobiliers et des terrains fédéraux excédentaires. Ce processus doit être revu afin de tenir véritablement compte des intérêts des conseils scolaires de langue officielle en situation minoritaire.

Comme l'a confirmé la Cour suprême du Canada, en juin 2020, les infrastructures des écoles de langue française doivent permettre l'offre d'une éducation au moins équivalente à celle offerte à la majorité dans les écoles avoisinantes. Et pour ce faire, notre réseau a besoin de nouvelles écoles d'une part pour répondre à la hausse constante de nos effectifs scolaires et d'autre part pour remplacer des écoles qui sont partagées avec des anglophones ou encore désuètes.

Une avancée relativement à cet enjeu pourrait faire une réelle différence pour les ayants droit qui souhaitent que leurs enfants soient scolarisés en français.

Actions :

1. Modifier la Loi sur les langues officielles pour y ajouter un article qui exige la consultation des conseils scolaires de langue officielle en situation minoritaire par les institutions fédérales

avant d'aliéner un bien immobilier ou un terrain excédentaire et qui donne la possibilité aux conseils scolaires de langue officielle en situation minoritaire d'acquérir ou de louer le bien immobilier.

Pour ce faire, la FNCSF recommande :

- Que le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) développe un guide de gestion des biens immobiliers spécifique au contexte des communautés de langue officielle en situation minoritaire, comme celui qui existe pour le contexte autochtone.
- Que le SCT modifie la Directive pour obliger les institutions fédérales à informer et consulter directement les communautés de langue officielle en situation minoritaire lorsqu'un processus d'aliénation d'un bien immobilier ou d'un terrain fédéral excédentaire est entamé.
- Que le SCT adopte une Politique ou une Directive qui oblige les institutions fédérales de considérer l'utilisation temporaire des biens immobiliers ou de terrains fédéraux excédentaires par les conseils scolaires de langue officielle en situation minoritaire avant que le processus d'aliénation soit entamé.

Priorité no 3 : Faciliter l'offre de services complète en français de la petite enfance au postsecondaire

Le plan de relance postpandémique devra tenir compte de la situation particulière que vit le secteur éducatif. Les besoins sont grands tant au niveau matériel qu'en ressources humaines pour assurer un continuum éducatif de qualité de la petite enfance au postsecondaire, favoriser la construction identitaire chez les élèves, et continuer d'offrir un milieu éducatif riche et inclusif qui reflète la diversité de la francophonie canadienne.

Petite enfance

L'infrastructure en place en matière de services à la petite enfance a une incidence directe sur le parcours des enfants d'ayants droit et la possibilité qu'ils fréquentent une école de langue française.

Présentement, il y a pratiquement autant de bambins qui fréquentent les services de garde qu'il y a d'enfants sur les listes d'attente. C'est une situation inacceptable qui précipite l'assimilation des francophones.

Actions :

- Inclure des clauses linguistiques lors de la création du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.
- Offrir un financement adéquat afin de créer suffisamment de places en petite enfance au pays pour desservir les francophones et offrir des formations initiales en français en éducation de la petite enfance.

Éducation élémentaire et secondaire

Alors que les communautés de langues officielles en situation minoritaire vivent une décroissance, c'est tout le contraire que vivent les écoles de langue française qui sont en plein essor.

Le réseau éducatif francophone est un vecteur de vitalité pour les communautés francophones et acadiennes en contexte minoritaire. Leur essor est intimement lié à leur capacité d'assurer l'instruction en français de leurs enfants.

Pourtant, il existe encore de nombreux freins à la scolarisation des enfants d'ayants droit (plusieurs écoles occupent des édifices loués ou inadéquats avec des aménagements désuets, plusieurs communautés ne sont pas desservies par une école francophone à laquelle elles ont droit, ce qui entraîne de plus longs trajets en autobus pour les enfants, les effectifs en hausse exercent une pression sur les infrastructures, et les « écoles débordent »).

De plus, lors de la relance postpandémique, le prochain gouvernement devra tenir compte de l'impact de la pandémie, dont la prestation de l'éducation en mode virtuel, sur la santé mentale des élèves et la fragilisation de la langue française.

Actions :

- S'engager à fournir un accès universel à l'apprentissage du français pour les Canadiens, en particulier les ayants droit.
- Appuyer l'accès à Internet haute vitesse pour les Canadiens des collectivités rurales et éloignées.
- Offrir davantage de services de soutien en santé mentale pour les élèves et le personnel afin de créer un environnement scolaire qui favorise le bien-être.

Postsecondaire

Quant aux institutions postsecondaires francophones, le financement qu'elles reçoivent des provinces et territoires a fondu au fil des ans, laissant ces institutions dans une situation financière précaire qui mine l'offre de services aux francophones.

Plusieurs dirigeants des collèges et universités ont récemment sonné l'alarme quant à leur situation financière précaire qui pourrait mettre en péril certains de leurs programmes de langue française, voire la pérennité de leur institution.

Actions :

- Créer une enveloppe budgétaire permanente pour appuyer le développement du réseau postsecondaire de langue française en milieu minoritaire.
- Investir dans la formation postsecondaire en français, encore plus essentiel pour former des enseignants dans les facultés d'éducation au pays qui pourront, une fois leur diplôme en main, enseigner dans les écoles de langue française et ainsi contribuer à réduire la pénurie d'enseignants francophones.

Priorité no 4 : Favoriser l'embauche et le maintien des enseignants et de personnel scolaire francophone dans un contexte de pénurie

Alors que les communautés de langues officielles en situation minoritaire vivent une décroissance, c'est tout le contraire que vivent les écoles de langue française qui sont en plein essor.

Le réseau compte près de 174 000 élèves. Ceci représente une hausse de près de 20 % des inscriptions depuis 2010. Depuis la création des conseils scolaires francophones au début des années 90, les inscriptions dans les écoles de langue française sont en croissance constante amenant la création, chaque année, de nouvelles écoles.

La FNCSF entrevoit une croissance continue au cours des prochaines années notamment en raison de l'immigration francophone. Si la tendance se maintient, le réseau comptera d'ici 2030, plus de 200 000 élèves.

Il faut donc dès maintenant identifier des solutions concrètes pour pallier la pénurie de main-d'œuvre francophone et ainsi répondre à la demande croissante des conseils scolaires.

Actions :

- Créer un corridor d'immigration pour les enseignants francophones qualifiés provenant de l'étranger et la reconnaissance des diplômes partout au pays pour favoriser la mobilité interprovinciale/territoriale.
- Contribuer à la collecte de données fiables pour évaluer la pénurie et planifier les besoins en main-d'œuvre qualifiée.
- Financer des mesures d'appui au recrutement, à la rétention et à la valorisation de la profession enseignante.

À propos de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones

La FNCSF est chargée de représenter les intérêts de tous les conseils scolaires francophones et acadiens au Canada en contexte minoritaire.

L'organisme intervient ainsi au nom de ses 28 membres sur le plan politique auprès des diverses instances concernées. Ces conseils scolaires offrent des services éducatifs en français à près de 174 000 élèves rassemblés dans plus de 700 établissements scolaires situés dans 9 provinces et 3 territoires c'est-à-dire partout au Canada à l'exception du Québec.

La FNCSF est présente auprès des décideurs politiques et autres acteurs du monde de l'éducation en langue française au pays par ses représentations et diverses interventions. Elle a un rôle non seulement d'influence, mais agit aussi comme catalyseur dans des dossiers éducatifs pancanadiens.

Créée en 1990 dans la foulée de l'arrêt Mahé, cause juridique qui a donné le coup d'envoi à la création des conseils scolaires francophones en contexte minoritaire au pays, la FNCSF effectue ses

représentations en collaboration avec ses partenaires ayant à cœur la vitalité et la pérennité des écoles de langue française.

Plus de 700 écoles de langue française sont présentes sur tout le territoire canadien. En plus de participer au développement culturel et social des communautés, elles contribuent à la prospérité économique avec près de 25 000 employés, dont plus de 13 000 enseignants et en injectant dans l'économie près de 3 milliards de dollars.